

ARRETE N° SANTE 2023-05 du 07 juin 2023

PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'AP-HP AU CONSEIL DE
LA FACULTE DE SANTE D'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-62 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n°2023-64 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité ;

Le doyen de la faculté de santé,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 18 au 20 avril 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université Paris Cité, il convient de procéder à l'installation du nouveau conseil de faculté de la faculté de santé d'Université Paris Cité.

Article 2 : Conformément à l'article 7-I des statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité, le conseil de faculté est composé de 40 membres dont 6 personnalités désignées parmi lesquelles figurent 1 représentant de l'AP-HP et 1 représentant de l'Inserm désignés par leurs entités respectives.

Article 3 : Par courriel en date du 17 mai 2023, le Directeur général de l'AP-HP a désigné Madame Catherine PAUGAM pour représenter l'AP-HP au conseil de faculté de santé d'Université Paris Cité. Par courrier en date du 1^{er} juin 2023 le Directeur général délégué à la stratégie de l'Inserm a désigné Madame Sabrina Sahnoun pour représenter l'Inserm au conseil de faculté de santé d'Université Paris Cité.

Le présent arrêté vaut désignation de Madame Catherine PAUGAM et de Madame Sabrina SAHNOUN en tant que respectivement représentantes de l'AP-HP et de l'Inserm au sein du conseil de faculté.

Article 4 : La directrice générale déléguée de la faculté de santé d'Université Paris Cité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, 07 juin 2023

Le doyen de la faculté de santé

 **Université
Paris Cité**
Faculté de Santé
Pr. Xavier Jeunemaitre
Doyen
2 rue Valette - 75005 Paris


Xavier Jeunemaitre

Transmis au rectorat le :

Affiché le :

07 JUIN 2023

07 JUIN 2023